



MAIRIE
DE
POINTIS-INARD
31800

Tél. 05 61 89 20 05
Fax 05 61 89 50 90
mairiepointisinard@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL N°7
du lundi 21 décembre 2020 à 18h30

∞∞∞∞

Présents : SAUNE Philippe – DAURE Cédric – BARRERE William –
DAFFOS André -FAY Bénédicte (arrivée 19h00) – FAVAREL Denis -
FOUSSAT Anne-Marie – TREINQUE Didier

Absents excusés : MARIGO Séverine - COURAU Pierre - GOUAZE
Christian - PUISSEGUR Wilfrid - POURCHARET Bruno -
ROQUES Chrystel

Procurations : COURAU Pierre à DAFFOS André
POURCHARET Bruno à TREINQUE Didier

ORDRE DU JOUR

Délibération pour renouvellement convention ADS avec PETR Sud Toulousain

Vote : oui : 9 dont 2 procurations

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à renouveler la convention ADS avec le PETR Sud Toulousain en matière du droit des sols au titre de l'année 2021 : instruction des actes d'urbanisme.

Délibération de principe pour petits travaux du SDEHG

Vote : oui : 9 dont 2 procurations

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore pour toute la durée du mandat dans la limite de 10 000 € annuel de contribution communale.

Délibération ouverture crédits d'investissement pour 2021

Vote : oui : 9 dont 2 procurations

Le conseil Municipal accorde l'ouverture des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 avant le vote du budget 2021 afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement dès le début de l'année 2021.

Délibération Indemnité Percepteur

Vote : oui : 10 dont 2 procurations

Le Conseil Municipal accorde une indemnité annuelle de 45,73 € au percepteur en matière de conseils et de renseignements pour la préparation des documents budgétaires à compter de 2020.

Point sur le PLU

Compte rendu de la réunion du 21 décembre 2020 à 14h00 à la mairie avec Mme Lozes (5C), Mr Bortolotto (5C), Mr BRIOL (SCoT commission Urbanisme du Pays).

Notre dossier PLU a été transmis à tous les PPA (Personnes Publiques Associées) : retour de la DDT (Direction Départementale des Territoires) donnant un avis sur quelques modifications à apporter de façon à être en conformité avec tous les intervenants.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération heures complémentaires et supplémentaires du personnel communal

Vote : oui 10 dont 2 procurations

La Trésorerie nous demande de prendre une délibération pour que les agents puissent effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande de Mr Maire. Ces heures ne pourront pas excéder 25 heures/mois.

Compte rendu Assemblée SIVOM – Mr SAUNE Philippe

Colis de Noël pour les aînés

Organisatrices : Mmes FAY Bénédicte et ROQUES Chrystel

Liste pour la distribution envoyée à tous les membres du Conseil Municipal pour vérification d'éventuels oublis. Distribution prévue le 26 décembre 2020.

Le Maire,



Didier TREINQUE